

Réunion du 13 décembre 2007

L'an deux mille sept, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'AZAY-LE-RIDEAU, dûment convoqués, réunis en séance ordinaire publique à RIGNY-USSÉ, sous la Présidence de Monsieur Philippe BEAUVILLAIN, Président.

Étaient présents :

- Mme GAUTIER, Ms GANDOUIN et CORDIER pour AZAY-LE-RIDEAU
- M. TRUISSARD PELTRAUULT pour BRÉHÉMONT
- Ms MASSARD et RIVRY pour LA CHAPELLE-AUX-NAUX
- Ms JAVELOT et HURTEVENT pour CHEILLÉ
- Mme HENRI pour LIGNIERES DE TOURAINE
- Mme DUVAULT et M GUIMARD pour PONT DE RUAN
- Mlle BOUCHET et M. TEILLET pour RIGNY USSÉ
- M CHIQUET pour RIVARENNES
- Ms VISSCHER et ROUSSEAU pour SACHÉ
- Ms RICHARD et LOIZON pour THILOUZE
- Mme ALSEMBACH et M. GOUBIN pour Vallères
- M. BEAUVILLAIN pour VILLAINES LES ROCHERS

Absents excusés : Mme ROUILLÉ, et M. DUVEAU

Le Président de la Communauté de Communes procède à l'accueil des membres du conseil communautaire.

Monsieur Pierre TEILLET est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 15 novembre 2007 est lu, aucune remarque n'étant apportée, il est adopté à l'unanimité.

CONTRAT DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA BASSE VALLÉE DE L'INDRE.

Monsieur le Président présente une proposition de plan de financement concernant le contrat de restauration du bassin versant de la basse vallée de l'Indre. Ce contrat porte sur un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Indre et de ses affluents visant à répondre aux objectifs suivants :

- Une limitation des risques d'inondation,
- Un aménagement cohérent des cours d'eau,
- Une amélioration de la qualité de l'eau,
- La préservation des écosystèmes aquatiques,
- Une bonne gestion des ouvrages hydrauliques,
- Une valorisation piscicole.

En fonction des actions prioritaires à mener sur le bassin versant de la basse vallée de l'Indre, le cabinet Halage qui a réalisé l'étude a défini 2 tranches de travaux :

La tranche 1 : concerne les affluents et les boires de l'Indre.

La tranche 2 : concerne l'Indre ainsi que les travaux d'entretien des boires et des affluents.

Les actions définies dans la tranche 2 seront réalisées après les travaux de la tranche 1.

Le programme pluriannuel d'action de la tranche 1 se définit comme suit :

Année 2008

- Comprend la reconquête des boires, de Bussards, des Ponts Neufs, de Fourmignon, d'Islette le bras du Bourg et du Bras Gautier sur les communes Rigny-Ussé, Bréhémont, Rivarennnes, Cheillé, Rigny Ussé,

Soit 8.300mètres de cours d'eau

Année 2009

- Comprend la reconquête des boires de la Petite Prée, de Torse et annexes, des Champs Marie, de Montigny et de la Sablonnière sur les communes Rigny-Ussé, Huismes, Bréhémont, Cheillé, Rivarennnes, Saché Azay-le-Rideau

Soit 15.200mètres de cours d'eau.

Année 2010

- Comprend la reconquête de la Boire des Marais, la Fontaine Saint Martin les bras secondaires de Vinette, Vivier, du Moulin, des ruisseaux de Marnay et de la Vallée sur les communes de Pont-de-Ruan, Saché, Lignières-de-Touraine, Bréhémont, Cheillé.

Soit 16.750mètres de cours d'eau.

Année 2011

- Comprend la reconquête des ruisseaux du Jolivet, de Doigt, du Bas Pineau et du Turpenay sur les communes de Villaines-les-Rochers, Cheillé, Azay-le-Rideau, Rivarennnes, Avon-les-Roches.

Soit 12.500mètres de cours d'eau.

Année 2012

- Comprend la reconquête du ruisseau de Villaines et de la Charrière sur les communes de Villaines-les-Rochers, Saché, Cheillé, Rivarennnes.

Soit 9.600mètres de cours d'eau.

- Comprend les travaux d'entretien des trois premières années d'interventions.

Soit 40.250mètres de cours d'eau

Plan de financement

TRANCHE 1		Subventions		
	Coût T,T,C (en euro)	Agence de l'Eau 50%	Conseil Général 30%	Auto Financement 20%
Année 1				
Reconquête annexes hydrauliques	85.000,00	42.500,00	25.500,00	17.000,00
DIG	2000,00	1000,00	600,00	400,00
Suivi	3000,00	1500,00	900,00	600,00
Communication	3000,00	1500,00	0,00	1500,00
Total	93.000,00	46.500,00	27.000,00	19.500,00
Année 2				
Reconquête annexes hydrauliques	87.000,00	43.500,00	26.100,00	17.400,00
Travaux imprévus 10%	8700,00	4350,00	2610,00	1740,00
Suivi	3000,00	1500,00	900,00	600,00
Communication	3000,00	1500,00	0,00	1500,00
Total	101.700,00	50.850,00	29.610,00	21.240,00
Année 3				
Reconquête annexes hydrauliques et affluents	89.000,00	44.500,00	26.700,00	17.800,00

Travaux imprévus 10%	8900,00	4450,00	2670,00	1780,00
Suivi	3000,00	1500,00	900,00	600,00
Communication	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	100.900,00	50.450,00	30.270,00	20.180,00
Année 4				
Reconquête affluents	85.000,00	42.500,00	25.500,00	17.000,00
Travaux imprévus 10%	8500,00	4250,00	2550,00	1700,00
Suivi	3000,00	1500,00	900,00	600,00
Communication	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	96.500,00	48.250,00	28.950,00	19.300,00
Année 5				
Reconquête affluents	43.000,00	21.500,00	12.900,00	8600,00
Travaux imprévus 10%	4300,00	2150,00	1290,00	860,00
Entretien années 1-2-3	42.000,00	21.000,00	0,00	21.000,00
Suivi	3000,00	1500,00	900,00	600,00
Etude Bilan	18.000,00	9000,00	5400,00	3600,00
Total	110.300,00	55.150,00	20.490,00	34.660,00
TOTAL	502.400,00	251.200,00	136.320,00	114.880,00

Après délibération par 22 voix favorables sur 22 votants, le Conseil Communautaire :

- valide le programme pluriannuel du C.R.E.
- valide le plan de financement,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les demandes de financement correspondantes,
- autorise Monsieur le Président à signer le C.R.E. de la basse vallée de l'Indre
- autorise Monsieur le Président à signer la DIG,
- autorise Monsieur le Président à lancer la consultation des travaux de restauration pour les exercices 2008 et 2009 .

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU LE VIEUX CHER : CHOIX DE L'ENTREPRISE ET PLAN DE FINANCEMENT.

Monsieur le Président indique aux membres présents que les travaux d'entretien du cours d'eau le Vieux Cher devraient démarrer prochainement.

Une consultation en procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'entretien du Vieux Cher a été lancée au mois de novembre 2007. Trois entreprises ont répondu :

- Val Nature,
- Dervenn,
- Environnement 41.

Analyse des offres

Les critères :

- Valeur technique de l'offre,
- Montant de l'offre,
- Références de l'entreprise.

La valeur technique de l'offre comprend :

- Le matériel et le personnel attribués au chantier,
- Compétences du personnel,
- L'appréhension du chantier en référence au mémoire explicatif

	Val Nature	Dervenn	Environnement 41
Valeur technique de l'offre	3	4	4
Montant de l'offre	3	3	4
Référence de l'entreprise	3	4	4
Compétence du personnel	3	4	4
Compétence technique	3	4	4
Matériel	5	5	5
Total	20	24	25

Après analyse des offres sur la base des critères mentionnés dans le dossier de consultation des entreprises, le Président propose à l'assemblée de retenir l'entreprise Environnement 41.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Opérations	Coût prévisionnel TTC (en euro)	Subvention Conseil Général	Subvention Agence de l'Eau	Auto-financement
<u>Année 2007</u>				
Entretien	15.937,00	0	7.968,50	7.968,50
Travaux imprévus (5%)	797,00	0	398,50	398,50
Maitrise d'œuvre (8,3%)	1.323,00	397,00	661,00	265,00
Indicateurs	3.500,00	1.050,00	1.750,00	700,00
Frais de reprographie et d'insertion	1.000,00	0	0	1.000,00
TOTAL	22.557,00	1.447,00	10.778,00	10.332,00
<u>Année 2008</u>				
Entretien	14.460,00	0	7.230,00	7.230,00
Travaux imprévus (5%)	723,00	0	361,50	361,50
Maitrise d'œuvre (8,3%)	1.200,00	360,00	600,00	240,00
Indicateurs	3.500,00	1.050,00	1.750,00	700,00
Frais de reprographie et d'insertion	1.000,00	0	0	1.000,00
TOTAL	20.883,00	1.410,00	9.941,50	9.531,50

Année 2009				
Entretien	10.944,00	0	5.472,00	5.472,00
Travaux imprévus (5%)	547,00	0	273,50	273,50
Maitrise d'œuvre (8,3%)	908,50	272,55	454,25	181,70
Indicateurs	3.500,00	1.050,00	1.750,00	700,00
Frais de reprographie et d'insertion	1.000,00	0	0	1.000,00
Evaluation	8.000,00	2.400,00	4.000,00	1.600,00
TOTAL	24.899,50	3.722,55	11.949,75	9.227,20
TOTAL	68.339,50	6.579,55	32.669,25	29.090,70

Après en avoir délibéré, par 22 voix favorables sur 22, le conseil communautaire :

- Retient l'offre de la société Environnement 41 pour les travaux d'entretien du cours d'eau le Vieux Cher
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces du marché avec l'entreprise retenue.
- Valide le plan de financement prévisionnel.

PROGRAMMATION CULTURELLE INTERCOMMUNALE 2008 ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION CULTURELLE AVEC LE CONSEIL GENERAL

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le projet de programmation culturelle pour l'année 2008 telle que proposée par le comité consultatif compétent.

En effet, l'association CEDR Culture Et Développement Rural, située sur Pont-de-Ruan souhaite mettre en place une saison culturelle pour 2008 avec une programmation de spectacles sur tout le territoire intercommunal. A ce titre, elle sollicite la Communauté de Communes pour une aide financière.

Cette association projette les représentations suivantes :

- Le 18 Janvier à Pont-de-Ruan : « Jéhant Rictus » par BENOIT MARCHAND ET NOIR DESIR
- Le 19 Janvier à Bréhémont : « Désiré et Margueritte » par THEATRE DE VAUGARNI
- Le 02 Février à Lignières-de-Touraine : « Les trous dans la couverture » par le THEATRE DE LA FRONDE
- Le 29 Février à Thilouze : « Une heure avec Raymond Queneau » par LES ACCROCHES COEUR
- Le 01 Mars à Vallères : « Chansons Françaises » par la compagnie DIN ET DEON
- Le 02 Mars à Rigny-Ussé : « Chorale de Femmes » par PLURIELLES
- Le 08 Mars à Pont-de-Ruan : « Soirée femmes » par la compagnie DARIO FAUX et LES BELLES DE MAI
- Le 22 Mars à Villaines-les-Rochers : « Les droits des hommes courbés » par ROMAIN BOUTEILLE
- Le 05 Avril à Pont-de-Ruan : « Concert de Jazz » par TONY PETRUCCIANI
- Le 26 Avril à Pont-de-Ruan : « Résidence d'artistes » par la compagnie EXTRAVAGUE
- Le 07 Mai à Vallères : « Concert de Musique suédoise » par la compagnie SVART KAFFE

- Le 18 Mai à Pont-de-Ruan : « Ballade littéraire » par la compagnie INTERLIGNE
- Du 24 au 31 Mai à Azay-le-Rideau : « Spectacles sous chapiteau » par ESCALES
- Le 07 Juin à Saché : « Concert Lyrique » par JOEL FLEURY
- En août à La Chapelle-aux-Naux : « Mise en Senne » par LE THEATRE DE LA FRONDE
- Les 24 et 31 Août à Villaines-les-Rochers et Pont-de-Ruan : « Festival de films » par la MJC D'AZAY-LE-RIDEAU
- Le 20 Septembre à Rivarennes : « Tout feu, Tout femme » par VERONIQUE LP
- Le 19 Octobre à Cheillé : « Le Communard, la Pétroleuse et le Versaillais » par LA COMPAGNIE DES NUITS BLANCHES
- En Octobre à Azay-le-Rideau : « La Maria Bodin » par LES BODIN'S
- Le 08 Novembre à Cheillé : « Soirée Folk » par RIVIERE DU LOUP
- Le 14 Novembre à Thilouze : « Madagascar » par PLUME D'AFRIQUE
- Les 12 et 13 décembre à Pont-de-Ruan : « Spectacle sur le Masque » de JEAN SIGNE

Quelques modifications concernant les dates et les lieux indiqués peuvent encore intervenir en fonction des disponibilités des intervenants et des lieux de représentations.

Enfin, le coût prévisionnel des dépenses pour l'association CEDR s'évalue à 55 460 €. L'association sera organisatrice et maître d'ouvrage des spectacles. Elle en assumera la responsabilité.

Les différentes recettes de l'association sont :

Recettes : 55 460 €

Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau	12 500 €
Conseil Général 37	10 500 €
Conseil Régional Centre	17 460 €
Association CEDR - Autofinancement	15 000 €

Dans le cadre de cette saison culturelle, la section Ciné-rideau de l'association MJC d'Azay-le-Rideau organise un festival de cinéma les 23 et 30 Août 2008 sur le territoire. Le coût prévisionnel des dépenses pour la MJC s'élève à 4 500 euros. En recette, l'association disposera d'une participation du Conseil Général à hauteur 1 000 euros et d'une subvention de la Communauté de Communes à hauteur de 1 000 euros (dans le cadre de la convention culturelle).

Pour soutenir la diffusion culturelle intercommunale, la Communauté de Communes s'engage à verser une subvention de 12 500 € à l'association CEDR et 1 000 € à l'association MJC d'Azay-le-Rideau. En contre partie, les deux associations devront fournir en fin d'année un bilan moral et financier des différentes opérations.

Le Conseil Général participe également au soutien des opérations. Une première subvention départementale de 10 500 € sera donc attribuée à l'association CEDR. Une seconde de 1 000 euros sera versée à l'association MJC d'Azay-le-Rideau. Une convention de développement culturel sera également signée entre le Conseil Général et la Communauté de Communes précisant les engagements des deux parties dans ce soutien.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve le projet de saison culturelle pour 2008 tel que présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de développement culturel avec le Conseil Général précisant le soutien apporté par les deux collectivités dans les différentes manifestations culturelles du territoire,
- Autorise Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec l'association CEDR représentée par son Président, Monsieur RIGOLET, et avec l'association MJC d'Azay-le-Rideau représentée par son Président, Monsieur LE LANN, afin de mettre en œuvre le projet de saison culturelle,
- Accepte l'attribution d'une subvention de 6 000 € à l'association CEDR, pour soutenir cette programmation en complément des 6 500 euros accordés en début d'année,
- Accepte l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association MJC d'Azay-le-Rideau pour soutenir cette programmation, qui sera inscrite dans le budget primitif 2008.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents pour la mise en œuvre du projet.

VENTE D'UNE PARCELLE DU LOTISSEMENT 4 SUR LE SITE D'ACTIVITES DE LA LOGE POUR LA SOCIETE MFM

Monsieur le Président présente la demande adressée par Monsieur FEUILLETTE pour le développement de l'activité de son fils Mfm (MACONNERIE FEUILLETTE MATTHIEU) sur le site d'activités de la Loge à Azay-le-Rideau.

Il souhaite ancrer et développer l'activité de Mfm, cette entreprise de maçonnerie rénovation étant actuellement basée à Joué-les-Tours. Le projet de bâtiment permettra l'accueil en location d'une autre activité artisanale notamment en liaison avec les demandes reçues auprès du service économique de la communauté.

Monsieur le Président propose de céder l'emprise de 3 250 m² précédemment demandée par la SAS LANDRAU. Ce terrain est situé sur le lotissement IV.

Les conditions de vente proposées sont celles fixées lors de la séance de conseil communautaire du 19 juillet 2007, soit 13 €/le m² (prix net, non assujetti à la TVA).

Après délibération par 22 voix favorables sur 22 votants, le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer la vente dudit terrain à Monsieur FEUILLETTE pour l'activité de son fils, ou à toute Société Civile Immobilière créée à cet effet,
- Fixe le prix de la vente de la parcelle à 13 €/le m²,
- Demande le versement du prix de la vente à la signature de l'acte de vente,
- Impose le dépôt d'un permis de construire dans le délai d'un an maximum après la signature de l'acte de vente,
- Propose la signature de la Charte environnementale existante pour le site d'activités de la Loge à Azay-le-Rideau.

VENTE D'UN TERRAIN SUR LE SITE D'ACTIVITES DE LA LOGE POUR LA SOCIÉTÉ FORENERGIES

Monsieur le Président présente la demande de Monsieur GALISSON, gérant de la SARL Forenergies, concernant l'acquisition d'une parcelle sur le site d'activités à Azay-le-Rideau. Son activité est la réalisation de travaux d'alimentation électrique (câbles BT-HT) en sous-traitance, tel que pour EDF. Elle compte actuellement 12 salariés.

L'entreprise est actuellement déjà installée sur le site d'activités de la Loge dans un atelier relais de la communauté et dans un local loué par un propriétaire privé. Monsieur GALISSON souhaite investir dans ses propres locaux pour 2008, avec la réalisation d'un local supplémentaire pour des artisans ou petites entreprises.

Monsieur le Président propose de céder l'emprise disponible à côté de l'entreprise Touraine Jus de Pommes, soit 3862 m² décomposés des parcelles AZ n°469, 470, 472 et 518.

Les conditions de vente proposées sont celles fixées lors de la séance de conseil communautaire du 19 mai 2005, soit 10 €/le m² (prix net, non assujetti à la TVA), la demande écrite étant parvenue le 13 juillet dernier.

Après délibération par 22 voix favorables sur 22 votants, le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer la vente dudit terrain à Monsieur GALISSON pour l'activité de la société FORENERGIES, ou à toute société constituée à cet effet (S.C.I. ou autre),
- Fixe le prix de la vente des parcelles à 10 €/le m²,
- Demande le versement du prix de la vente à la signature de l'acte de vente,
- Impose le dépôt d'un permis de construire dans le délai d'un an maximum après la signature de l'acte de vente,
- Propose la signature de la Charte environnementale existante pour le site d'activités de la Loge à Azay-le-Rideau.

CONVENTION ETAT/ANAH/CG 37 /CCPAR POUR L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DU PAYS D'AZAY-LE-RIDEAU

Monsieur le Président présente le projet de convention entre L'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, et la communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau.

Cette convention rappelle les objectifs quantitatifs et qualitatifs en termes d'amélioration de l'habitat sur le territoire communautaire sur la période 2008-2010.

Les objectifs quantitatifs d'amélioration de logements sont les suivants : (ils ont été déterminés par l'étude pré-opérationnelle d'OPAH).

Année	INSALUBRITE			
	Propriétaires Occupants	Propriétaires bailleurs conventionnés	Propriétaires bailleurs conventionnés	Propriétaires occupants classiques
2008	7	3	12	40
2009	7	3	12	40
2010	7	3	12	40

Monsieur le Président présente le tableau récapitulatif des aides financières :

Type d'intervention (*)	Commentaires	Taux maxi ANAH	Taux CCPA	Taux CG	Taux Région	TOTAL
Loyer Libre classique	Dossiers non prioritaires, éligibles selon plan d'action de la CLAH approuvé le 17 Avril 2007,	15 %	0	0	0	15 %
Loyer Libre insalubrité		35 %	0	0	0	35 %
Loyer conventionné classique		35 %	5 % plafonnés à 1500 €	15 % plafonnés à 6000 €	5%	55% + 1500€
Loyer Conventionné insalubrité	Déplafonnement des travaux dans la limite de 30 000 €	55 %	5 % plafonnés à 1000 €	20 % plafonnés à 6000 €	5%	75%+ 1500€
Loyer Intermédiaire classique	exceptionnellement	20 %	0	15 % plafonnés à 6000 €	0	35 %
Loyer Intermédiaire insalubrité	A priori sans objet Déplafonnement des travaux dans la limite de 30 000 €	40 %	0	20 % plafonnés à 6000 €	0	60 %
PB : PST ou LIP classique		70%	5 % plafonnés à 1500 €	15 % plafonnés à 6000 €	5 %	70 % + 1500 €
PB : PST ou LIP sortie d'insalubrité	Déplafonnement des travaux dans la limite de 30 000 €	70 +20% %	5 % plafonnés à 1500 €	15 % plafonnés à 6000 €	5 %	90 % + 1500€
PO TSO (très sociaux)	Plafond de travaux subventionnables : 13 000 €	35 %		15 % plafonnés à 1600 €		50 %
PO HAN	Plafond de travaux subventionnables : 8 000 €	25 %		15 %		40 %

(handicap) Si revenus inférieurs à plafond de base				plafonnés à 1200 €		
PO HAN (handicap) Si revenus compris entre plafond de base et plafond majoré	Plafond de travaux subventionnables : 8 000 €	25 %		15 % plafonnés à 1200 €		40 %
PO Standard	Plafond de travaux subventionnables : 13 000 €	20 %		20 % plafonnés à 3 000 €		40 %
PO Sortie d'insalubrité Si revenus inférieurs à plafond de base Ou si revenus compris entre plafond de base et plafond majoré et si arrêté d'insalubrité	Plafond de travaux : 30 000 €	50 %	15 % plafonnés à 1500 €	20 % plafonnés à 3000 €		70 % + 1 500 €
LOCATAIRES	Travaux de mise aux normes de décence dans le cadre de la loi de 1967 et/ou travaux d'adaptation au handicap Plafond de travaux subventionnables : 8 000 €	70 %				70 %
COMMUNES	Travaux d'office en sorite d'insalubrité ou de péril Hors plafond de travaux	50 %				50 %

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le conseil communautaire par 22 voix favorables sur 22 votants, autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec L'Etat, l'ANAH et le Conseil Général.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 20H00.
Le prochain conseil communautaire aura lieu à Rivarennas, le jeudi 24 janvier 2008 à 18H30.**